

© DG Trésor

Lettre économique d'Égypte

N° 81 – Février 2018

L'Égypte a confirmé en février ses bons résultats macroéconomiques, acquis d'une année de réformes intensives. Il y a d'abord eu la confirmation de la nette décline de l'inflation, qui, en rythme mensuel, a été négative pour le second mois consécutif et se situe aujourd'hui en glissement annuel à 17%. L'effet change et la hausse des prix administrés de l'énergie, principales causes de l'augmentation de l'inflation qui a atteint son pic à plus de 33% en juillet 2017, ont été absorbés. Une cible entre 10% et 13% à l'été est désormais réaliste. Attention, cela ne veut pas dire que l'on en ait fini avec l'inflation : il y aura encore au gré des prochaines hausses des prix administrés des accès de fièvre, mais ils seront passagers et ne devraient pas remettre en cause la tendance générale à la baisse. D'ailleurs, le Comité de politique monétaire de la Banque Centrale a pu décider de diminuer de 100 pb ses taux directeurs, qui depuis le 3 novembre 2016 avaient été augmentés à trois reprises, au total de 700 pb. Cette décision marque à la fois une confiance dans la baisse de l'inflation sur la durée et constitue un message positif pour l'avenir en ce qui concerne le coût du financement des entreprises. Elle était aussi attendue par le ministère des Finances pour qui elle constitue une bonne nouvelle en ce qui concerne le coût du service de la dette. Plus d'un an après le lancement des réformes (flottement de la monnaie, engagement de la consolidation des finances publiques, adoption d'une réglementation favorable aux investisseurs), la confiance est revenue : la troisième émission d'Eurobonds depuis un an a été un nouveau succès, signe que les marchés financiers internationaux placent désormais l'Égypte à un niveau de confiance sans doute supérieur à celui que les agences de notation lui accordent encore.

Sur le front des grands projets, nous nous intéressons ce mois-ci à la Nouvelle Capitale Administrative et au Port d'Alexandrie, véritable porte d'entrée des marchandises importées en Égypte. Les entreprises françaises doivent se positionner. Les besoins sont importants et nos réponses attendues en matière de solutions durables et intelligentes, eau, transport urbain, logistique, efficacité énergétique, etc...

Bonne lecture.

Jérôme Baconin
Conseiller économique

Au sommaire :

1. Succès de l'émission d'eurobonds de février
2. Evolution de l'inflation entre 2016/17 et 2017/18
3. La Nouvelle Capitale Administrative
4. Le projet *Great Alexandria Port 2035*
5. L'EURL, la puînée des sociétés égyptiennes
6. Brèves et indicateurs économiques



Politique Economique

Succès de l'émission d'eurobonds de février

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr

Après le succès des opérations de janvier (4 Mds\$) et mai 2017 (3 Mds\$), l'Égypte confirme son retour sur les marchés internationaux avec une troisième émission d'eurobonds le 13 février 2018 pour un montant de 4 Mds\$. Elle a été largement sursouscrite dans un contexte financier moins favorable, témoignant de la confiance des investisseurs à l'égard de la solidité financière retrouvée et en dépit d'un creusement de la dette externe.

Cinq banques conseil ont assisté le ministère des Finances : J.P. Morgan, Morgan Stanley, Citibank, HSBC and First Abu Dhabi Bank¹.

Le succès de l'opération du 13 février est venu confirmer et conforter les résultats de janvier et mai derniers. La sursouscription de cette émission a en effet été aussi importante que celle constatée lors de celle de mai, avec une demande émanant de quelques 550 investisseurs trois fois supérieure (12,5 Mds \$) à l'offre à la clôture des livres d'ordre.

Comme en mai, l'Égypte a émis à trois maturités différentes : 1,25 Md\$ à 5 ans, 1,25 Md\$ à 10 ans, et 1,5 Md\$ à 30 ans. Les taux ont été relativement similaires à ceux de l'émission de mai dans un contexte d'instabilité des cours des bourses mondiales. Ainsi, la maturité à 5 ans a été placée à un taux supérieur à celui de la précédente (5,58% contre 5,45% en mai), celle à 10 ans à 6,59% contre 6,65% et celle à 30 ans à 7,91% contre 7,95%. Cette émission sera cotée à Londres et Luxembourg et régie par la loi anglaise.

Fort de ce succès, le ministre des Finances, Amr el Garhy a annoncé vouloir entamer prochainement des pourparlers avec des banques de la zone euro au sujet d'une nouvelle émission d'euro-obligations libellées en euros, d'une valeur de 1 à 1,5 Md€ courant avril prochain.

	janv-17		mai-17		févr-18	
eurobonds 5 ans	1,75 Md\$	6,125%	750 M\$	5,45%	1,25 Md\$	5,58%
eurobonds 10 ans	1 Md\$	7,50%	1 Md\$	6,65%	1,25 Md\$	6,59%
eurobonds 30 ans	1,25 Md\$	8,50%	1,25 Md\$	7,95%	1,5 Md\$	7,91%

[Retour sommaire](#)

Politique Economique

Evolution de l'inflation entre 2016/17 et 2017/18

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr

Depuis les années 2000, l'Égypte se caractérise par une inflation moyenne à deux chiffres : l'indice des prix à la consommation (IPC) atteignant en moyenne 10% par an entre 2005 et 2015.

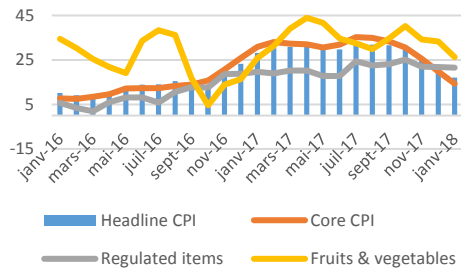
Le taux d'inflation a sensiblement augmenté dès novembre 2016 pour atteindre 31,9% en g.a. en juin 2017 (12,4% en juin 2016). En 2016/17², il a atteint en moyenne 23,3%, un niveau deux fois supérieur à celui de l'année précédente (10,2%). **Le taux d'inflation sous-jacente** (qui exclut les variations du prix des fruits et légumes jugés trop volatils ainsi que le prix des

¹ BNP Paribas, Natixis, JP Morgan et Citi lors des deux précédentes émissions.

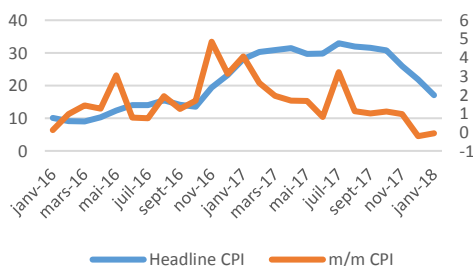
² En Égypte, l'année fiscale court du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année de l'année suivante.



économique d'Egypte n°81 – Février 2018 © DG Trésor



Les différents composants de l'inflation et leur évolution source : BCE



Taux d'inflation annuels et mensuels depuis janvier 2016 source : BCE

biens administrés) a suivi la même tendance en atteignant 31,9% en juin 2017. En rythme mensuel, après un pic de 4% en janvier 2017, l'inflation a connu une décélération régulière jusqu'à 0,8% en juin.

Suite à la décision de la BCE d'adopter le régime de change flottant en novembre 2016, la livre égyptienne a perdu plus de 50% de sa valeur. Du fait du poids des importations structurel dans le PIB (plus de 20% au moment du flottement de la livre) et hormis pour les produits subventionnés, la transmission des variations de taux de change aux prix à la consommation a été significative. C'est donc au travers d'une hausse du prix des biens semi-finis et des matières premières que les prix à la production puis ceux à la consommation sont impactés.

Les augmentations significatives des prix administrés constituent le deuxième déterminant principal de l'inflation en 2016/17. Le gouvernement a procédé à l'augmentation des prix des carburants en novembre 2016 (+18% en moyenne) et juin 2017 (+31% en moyenne), de l'électricité en 2016 (+41% en moyenne) et en août 2017 (+42% en moyenne), de l'eau en août 2017 (+50% en moyenne) et des transports publics en mars 2017 (x2 pour le métro, +50% pour le bus). Ces augmentations ont constitué autant de chocs d'offre qui ont eu un impact direct sur le taux d'inflation (44% en moyenne de l'inflation mensuelle), au même titre que l'introduction de la TVA (à un taux de 13%) ou les hausses des droits de douane.

Du côté de la demande, la croissance continue du crédit, les taux d'intérêts réels négatifs ont été des facteurs de tensions inflationnistes. A l'inverse, les salaires moyens ont augmenté dans des proportions maîtrisées tant pour les entreprises du secteur privé (+12,8% à 4600 LE/ mois en 2016 d'après le CAPMAS), que celles du secteur public (+8,4% à 4600 LE/mois).

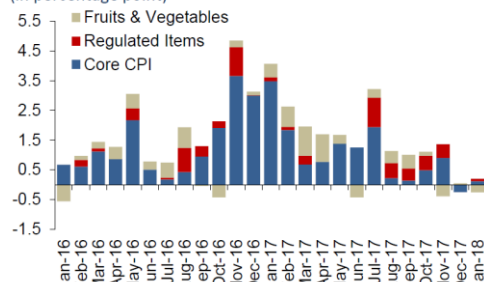
Parallèlement au flottement de la livre, la BCE a adopté une politique monétaire restrictive avec trois augmentations consécutives de ses taux directeurs en novembre 2016, mai et juin 2017 pour un total de 700 pdb dans le but de stériliser les effets inflationnistes de deuxième tour. Cette décision illustre le passage d'une politique monétaire visant à la stabilité du taux de change à un objectif de ciblage et de contrôle de l'inflation. Ainsi, la BCE a adopté pour la première fois une cible d'inflation établie à 13% à la fin 2018 et à un chiffre au-delà. La BCE a également eu recours à des adjudications de dépôts à taux multiples permettant d'éponger les liquidités excédentaires sur le marché monétaire.

Afin d'amortir les conséquences de l'inflation sur les populations vulnérables, les autorités égyptiennes ont décidé dans le cadre du programme FMI d'allouer l'équivalent d'1 point de PIB (33 Mds LE) sur les économies réalisées pour des mesures ciblées de protection sociale (maintien des subventions alimentaires, extension des programmes « Takaful et Karama » couvrant 1,7M de familles). Néanmoins, rien n'a été prévu pour la classe moyenne qui se retrouve la plus impactée par les réformes ainsi que par la hausse des prix.

En 2017/18, on assiste à un ralentissement de l'inflation du à l'absorption de l'effet change et à un effet de base favorable. Le taux d'inflation a atteint son pic en juillet 2017 à plus de 33% en g.a. (35,9% pour l'inflation sous-jacente), conséquence combinée de la hausse des prix des carburants ainsi que l'augmentation d'un point du taux de TVA (14% depuis le 1^{er} juillet). Ces déterminants absorbés, le taux d'inflation a entamé sa décrue revenant en janvier 2018 à près de 17% en g.a. (28,1% en janvier 2017).

Contributions to Monthly Headline CPI Inflation

(in percentage point)



Source: Central Bank of Egypt.



Lettre économique d'Égypte n°81 – Février 2018 © DG Trésor

Le taux d'inflation mensuel a atteint un pic à 3,2% constaté en juillet, consécutif à la hausse des prix de l'énergie. En revanche, et **pour la première fois depuis plus de deux ans, l'inflation mensuelle a été négative pendant deux mois consécutifs** pour s'établir en janvier à -0,1%.

Le ralentissement de la hausse des prix des fruits et légumes depuis trois mois consécutifs, principale composante du panier des biens et services, explique également la réduction du taux d'inflation annuel. Ainsi, si la baisse annuelle significative était due à l'effet de base, la baisse mensuelle a été principalement attribuée à la baisse des prix des fruits et légumes (-1,9% en janvier 2018 contre 3,6% un an plus tôt).

Aucune hausse des prix subventionnés (330 Mds LE budgétés en 2017/18) **n'est prévue avant la fin de l'année fiscale**, par ailleurs concomitante aux élections présidentielles. **Pour la première fois depuis le flottement de la livre, la BCE a réduit ses taux directeurs de 100 pdb** le 15 février et se dit confiante dans sa capacité à atteindre sa cible d'inflation de 13% au T4 2017/18. Selon les prévisions du FMI, **le taux d'inflation devrait baisser à environ 12% en juin et atteindra en moyenne 22,1% au cours de l'année fiscale 2017/18.**

Les augmentations de salaires du secteur public devraient rester modérées en 2017/18. On notera la mise en place de lois visant à l'attribution de bonus supplémentaires (+7-10%) pour faire face aux effets de l'inflation. **Dans le secteur privé, les augmentations seront plus fortes.** Les entreprises françaises anticipent ainsi des augmentations de l'ordre de 15-20%. On notera également que le gouvernement mènerait actuellement des négociations avec les représentants du secteur privé pour aboutir à une hausse de 10% des salaires. **Néanmoins, le risque d'une spirale inflationniste sur les salaires semble écarté.**

[Retour sommaire](#)

Politique sectorielle

La Nouvelle Capitale Administrative

Kévin Besançon

kevin.besancon@dgtresor.gouv.fr

Joséphine Hébert

josephine.hebert@dgtresor.gouv.fr

Selon les autorités, les embouteillages, la pollution et la surpopulation¹ rendent nécessaire la construction d'un nouveau centre administratif et économique, qui serait planifié de sorte à **garantir un développement urbain durable et « intelligent »**. A cela s'ajoute l'espoir **d'attirer des investissements étrangers et de créer de l'emploi** pour et grâce à la mise en œuvre de ce projet ambitieux. La localisation géographique de la future ville montre son rôle de potentiel **catalyseur des investissements entre Le Caire et la Suez Canal Zone et au cœur du futur projet ferroviaire Aïn-Sokhna - Le Caire - Alexandrie.**

Le plan de la nouvelle capitale a initialement été confié à un groupement d'architectes locaux et internationaux, **Urban Design Consortium+5 (UDC+5)**². Au cours de l'année 2017 et afin d'harmoniser le développement du projet, la révision du master plan a été confiée à la société d'ingénierie libanaise bien implantée en Égypte, **Dar El Handassa.**

La première phase du projet de Nouvelle Capitale doit être achevée en 2022. Elle comprend huit quartiers résidentiels (20 pour le projet final), le district gouvernemental, la cité des Arts et de la Culture, le quartier des affaires, le quartier diplomatique, l'aéroport international et la coulée verte. Cette première phase comporte des projets phares comme la

¹ Le Caire compte actuellement environ 20 M d'habitants et ce chiffre devrait doubler d'ici 2050.

² Composé des cabinets ARCHPLAN Architects & Planners, CUBE Consultants, Land Consultants, Ökoplan and YMCA (Yasser Mansour Concept Architects).



Lettre économique d’Egypte n°81 – Février 2018 © DG Trésor

construction de la plus grande Cathédrale copte du Moyen-Orient (la messe de Noël y a été célébrée le 6 janvier 2018 en présence du Président Al Sissi), la grande mosquée, un opéra, la plus haute tour d’Afrique et l’hôtel Al-Masah (inauguré le 6 octobre 2017, premier ensemble immobilier achevé sur le site). Cette première phase vise également à poser les bases de ce qui doit faire de **la Nouvelle Capitale la première smart city d’Egypte avec un système de gestion des services municipaux**. La mise en place d’une infrastructure de conduits de câblage sur l’ensemble de la future ville a été initiée et doit accueillir les circuits de distribution d’énergie ainsi que les futurs réseaux intelligents.

Pour le transport interurbain, la connexion de la Nouvelle Capitale devrait être assurée par un réseau routier de 650 km, un **LRT** (*Light Rail Transit*) depuis la station de métro Salam City, un **monorail** depuis Nasr City (appel à expression d’intérêt en cours), un **BRT** (*Bus Rapid Transit*) depuis New Cairo et une **ligne à grande vitesse** devant relier Ain Sokhna sur la mer Rouge à New El Alamein sur la mer Méditerranée, via la Nouvelle Capitale et Alexandrie. La mise en œuvre de ces projets devrait permettre de relier efficacement **la Nouvelle Capitale au Caire et à son extension New Cairo, au port d’Ain Sokhna, aux centres industriels des villes du 6 Octobre et du 10 de Ramadan, ainsi qu’aux villes satellites d’Al-Obour et d’Al Shorouk**, où la population la moins aisée travaillant à la Nouvelle Capitale devrait a priori s’installer. Les options sont en revanche plus réduites pour le transport intra-urbain qui se limite pour l’instant à un réseau de bus, qualifié de solution provisoire. **Il est clair que sur ce secteur, les entreprises porteuses de projets et de financement, aspect essentiel en Egypte pour mener de tels projets, ont une carte à jouer.**

Le projet de la nouvelle capitale est supervisé par une société publique nommée « **New Administrative Capital for Urban Development** » (ACUD) dirigée par le Général Ahmed Zaki Abdine, ancien ministre du Développement local nommé à ce poste par le Président Al-Sissi courant 2017. **L’ACUD est détenue à 51% par les Forces Armées** (via la *National Services Products Organization* (NSPO) et l’*Armed Forces National Lands Projects Agency* (AFLPA)) **et à 49% par la New Urban Communities Authority** (NUCA), agence du Ministère du Logement, via la *New Administrative Capital Authority*. Celle-ci a été créée au sein de la NUCA et **dispose de prérogatives étendues pour attirer des investisseurs étrangers**. Elle serait également propriétaire d’une partie des infrastructures existantes et futures.

La Chine se serait engagée sur un montant global d’investissements de 20 Mds €. Ainsi, en août 2017, **les sociétés chinoises AVIC International et China Railway Group ont signé un accord avec la National Authority for Tunnels pour la connexion LRT depuis Salam City** (1,24 Md € – 11 stations réparties sur 66 km). En octobre 2017, **la China State Construction Engineering Corporation** (CSCEC) **a signé un premier accord avec le ministère du Logement pour la construction du quartier d’affaires de la Nouvelle Capitale** pour un montant de 3 Mds \$ et un achèvement des travaux prévu en 2021.

Hors les projets d’investissement les plus importants, le modèle économique de la Nouvelle Capitale consiste à vendre aux enchères à des promoteurs des superficies de terrain à aménager : les principaux promoteurs égyptiens¹ sont ainsi en cours de réalisation de programmes immobiliers et des infrastructures routières qui y sont liées.

[Retour sommaire](#)

POUR CONTACTER L’ACUD -- *Administrative Capital for Urban Development*

Les coordonnées utiles sont disponibles auprès du Service Economique :

Kevin Besançon –

kevin.besancon@dgtrésor.gouv.fr

Joséphine Hebert -

josephine.hebert@dgtrésor.gouv.fr

¹ Orascom, Hassan Allam, Petrojet, Concord, Talaat Mustafa, Arab Contractors, Wadi El Nile, Misr Concrete Development Co., Al Abd, Mokhtar Ibrahim, EGYCO, Orascom, Arab Contractors, Concord et HCCD (*Holding Company for Construction Development*)



Politique sectorielle

Kévin Besançon

kevin.besancon@dgtresor.gouv.fr

Sources

[Site internet de l'Autorité du port d'Alexandrie](#)[Logistics Capacity Assessment – Egypt Port of Alexandria](#)**Le projet *Great Alexandria Port 2035***

Le port d'Alexandrie – et son extension, le port de Dekheila - est le principal port égyptien avec 60% du commerce extérieur égyptien qui y transite chaque année (plus de 56 M t de fret en 2017). Les projets industriels locaux et nationaux et les connexions futures de fret ferroviaire avec le reste de l'Égypte (port sec du 6 Octobre et zone du Canal de Suez) vont entraîner une augmentation de l'activité du port, déjà proche de ses capacités maximales. Dans cette perspective, l'Autorité du Port d'Alexandrie (APA - <http://apa.gov.eg/>) a lancé en 2015 la stratégie *Great Alexandria Port 2035* destinée à étendre la zone portuaire et moderniser les infrastructures existantes. Cette stratégie dispose d'une dimension *Green Port* visant à ce que le projet soit mené selon des standards environnementaux internationaux.

Le projet du *Great Alexandria Port 2035* a pour objectif de moderniser et étendre les infrastructures portuaires afin d'accompagner la croissance du volume d'activités (prévision de croissance du trafic de fret de 5% par an en moyenne d'ici 2035). Il prévoit la construction de nouveaux terminaux : container, vrac solide, vrac liquide, minéralier, la création d'une zone économique spéciale, de nouveaux centres logistiques industriels, agroalimentaires et généralistes ainsi qu'une zone touristique avec un port de plaisance.

Le projet prioritaire est la construction d'un nouveau terminal conteneur, l'actuel étant utilisé à 85% de ses capacités avec 125 000 conteneurs qui y transitent chaque mois, ce qui implique des blocages à l'entrée du port et ne permet pas de développer l'activité à court terme. Le deuxième axe est **l'extension du port sur une surface de 18 hectares pour la mise en place d'une zone économique spéciale à vocation industrielle**. Le projet prévoit également la rénovation et la modernisation de plusieurs quais passagers et marchandises afin d'en accroître la profondeur et d'en augmenter les capacités.

Les projections du FMI faisant état d'une augmentation de 2,5% par an du trafic de vrac solide pour les années à venir dans le port d'Alexandrie, **l'APA prévoit également la construction d'un nouveau terminal de vrac solide** sur une surface de 300 hectares et devant permettre au port d'atteindre une capacité annuelle de traitement supérieure à 30 M t, contre plus de 20 actuellement.

Enfin, l'APA prévoit à moyen terme l'établissement d'**un centre logistique intermodal pour le transbordement des marchandises vers le fret ferroviaire**. Ce centre s'inscrirait dans le projet de création du port sec du 6 Octobre, au sud-ouest du Caire, pour lequel la BERD a déjà lancé un appel à déclaration d'intérêt et s'est déclarée disposée à contribuer au financement. Ce projet doit centraliser la circulation des marchandises entre Alexandrie, Le Caire, la Nouvelle Capitale et la Zone Economique du Canal de Suez. La construction du port sec du 6 Octobre doit être achevée en 2021 mais aucune date n'a été avancée pour l'entrée en fonctionnement de la connexion de fret ferroviaire.

L'APA a par ailleurs débuté plusieurs projets de rénovation et d'extension des voies de circulation afin de faciliter le transit des 10 000 camions qui circulent sur le port chaque jour. Elle a entrepris la mise en place d'un centre logistique pour le commerce du bois, la construction de deux terminaux (vrac liquide et minéraux) et la création d'un centre logistique généraliste.

La composante *Green Port* du projet *Great Alexandria port 2035* est **une stratégie transversale d'intégration des impératifs environnementaux – réduction drastique de la circulation sur le port, traitement sur place de l'essentiel des déchets produits, traitement**



Lettre économique d'Égypte n°81 – Février 2018 © DG Trésor

des eaux usées, amélioration de la gestion des matières dangereuses - dans le développement des activités portuaires afin de bénéficier à terme d'une labellisation *Green Port* reconnue à l'international.

[Retour sommaire](#)

Actualité juridique

en partenariat avec les cabinets Dentons et Thebes Consultancy

Frederique Léger (CCEF)

frederique.leger@dentons.com

大成 DENTONS

in association with Afifi Law office

[Site internet du cabinet Dentons](#)

Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Economique

L'EURL, la puînée des sociétés égyptiennes

Longtemps attendue, espérée ou redoutée, la "société à une seule personne" a finalement fait son entrée dans le droit égyptien suite à la promulgation, le 16 janvier dernier, de la loi No. 4 de 2018, amendant la loi sur les sociétés de 1981, qui était restée qu'alors quasi intouchée. La nouvelle arrivée ressemble à s'y méprendre à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée française (l'EURL), son aînée de plus de trente ans.

L'EURL égyptienne est une SARL constituée d'un associé unique, soumise aux mêmes règles qu'une SARL égyptienne classique en l'absence de dispositions spécifiques dans la loi et enregistrée au registre du commerce. **La loi n'impose pas de critère spécifique quant à l'associé unique qui peut être tant une personne physique qu'une personne morale, égyptienne ou étrangère.**

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Le montant du capital social ne peut être inférieur à LE 50 000** (alors que celui d'une SARL égyptienne classique est librement fixé) et doit être entièrement libéré au moment de l'établissement ;
- **La responsabilité de l'associé unique est limitée à ses apports**, sauf (i) en cas de liquidation ou de suspension de l'activité de la société avant son terme à des fins malhonnêtes ("de mauvaise foi" dit la loi), (ii) en cas de confusion entre les obligations financières de l'associé unique et celles de l'EURL ou (iii) si les contrats ou actes de disposition conclus au nom de l'EURL en cours d'établissement ne sont pas nécessaires à la création de la société.
- **La rédaction de statuts est obligatoire.**
- **L'associé unique se prononce sous forme de décisions unilatérales sur tout ce qui relève de la compétence des associés dans le cadre d'une SARL** (modification des statuts, augmentation de capital, nomination du ou des gérants et détermination de l'étendue de leurs pouvoirs, etc...), cependant ces décisions ne sont opposables aux tiers qu'à compter de leur enregistrement au registre du commerce.
- **Elle est dirigée par un ou des gérants nommés(s) par l'associé unique, soumis à des obligations de non-concurrence.**
- **L'associé unique peut contracter avec l'EURL.**

L'EURL égyptienne est soumise aux restrictions suivantes :

- **Tout comme une SARL, elle ne peut pas exercer d'activités bancaires, d'assurance ou d'investissement** (qui sont, de par la loi existante, réservées aux sociétés anonymes), ni faire appel à l'épargne publique ou émettre des obligations.
- **Elle ne peut elle-même établir d'EURL.**

Il est indéniable que la simplicité du fonctionnement de l'EURL, comparé à celui des autres formes sociétales existantes en droit égyptien, en fait un véhicule potentiellement très



Lettre économique d'Egypte n°81 – Février 2018 © DG Trésor

attractif et une alternative intéressante à la succursale. La mise en œuvre pratique de son fonctionnement demeure cependant incertaine et certaines dispositions de la loi, notamment faisant référence aux procédures de contrôle quant à la séparation des droits et obligations de l'associé et de ceux de l'EURL, floues. Il faut espérer que le formalisme extrême caractérisant encore à l'heure actuelle les procédures administratives ayant trait au fonctionnement des sociétés ne prendra pas le dessus sur ce qui apparaît comme une volonté de simplification.

[Retour sommaire](#)

**Brèves et indicateurs**

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr**Brèves économiques**

- D'après le vice-ministre des Finances, **le déficit public pourrait s'établir à 9,4% du PIB au cours de l'année fiscale 2017/2018** (contre 9% du PIB inscrits au budget).
- D'après le ministre du Pétrole, **l'Égypte cessera d'importer du GNL d'ici la fin du mois de juin 2018**. L'économie correspondante est évaluée à 250 M\$ par mois. **La production de gaz serait passée de 3,9 bcf en 2016 à 5,5 bcf en 2017**. Elle pourrait atteindre 6 bcf avant la fin de l'année 2018.
- Le *Purchasing Managers' Index* est passé de 43,3 au mois de janvier 2017 à **49,9** au mois de janvier 2018.
- Calculés en termes nets, les avoirs extérieurs de la Banque Centrale sont passés de 26,36 Mds\$ fin janvier 2017 à **38,21 Mds\$ fin janvier 2018**.
- Calculée en glissement annuel, l'inflation s'établissait à **17,1% fin janvier 2018**.
- **Le taux d'intérêt des T-Bills continue d'évoluer à la baisse**. Celui des bons du Trésor à 3 mois a été ramené de 18 à 17,7%, celui des bons du Trésor à 6 mois de 17,6 à 17,4%, celui des bons du Trésor à 9 mois de 17,6 à 16,6% et celui des bons du Trésor à 12 mois de 16,7 à 16,4% lors des dernières adjudications. C'est leur niveau le plus bas depuis le flottement de la livre en novembre 2016.
- **Les échanges bilatéraux entre la France et l'Égypte ont atteint 2,5 Mds€ en 2017 (contre 2 Mds€ en 2016)**. Les exportations françaises atteignent 1,9Md€ (+20,6% en g.a.). Les exportations égyptiennes atteignent 617 M€ (+25,2% en g.a.).
- **Le Comité de Politique Monétaire de la BCE a baissé de 100 pdb les taux de dépôt et de prêt à un jour**, respectivement à 17,75% et 18,75% ainsi que le taux d'actualisation à 18,25%.
- **Le ministère des Finances a publié son projet de budget 2018/19** avec un objectif de croissance à 5,5%, de chômage à 11,1% et de déficit budgétaire à 8,5% du PIB. Le taux d'endettement s'élèverait à 94% du PIB, celui de l'inflation à 10%.
- Selon le ministère du Plan, **l'Égypte a établi un plan quadriennal pour 2018-2022**. Les objectifs d'ici 2022 : croissance du PIB de 7%, une croissance totale de l'investissement de 21,7%, un taux de chômage de 8,5%, un taux d'inflation de 8,5% et un déficit budgétaire de 4,3%.
- **300 M\$** ont été versés aux opérateurs pétroliers afin d'épurer progressivement un stock d'arriérés qui s'établissait à 2,4 Mds\$ à la fin du mois de juin 2017.

[Retour sommaire](#)



Brèves et indicateurs

Indicateurs économiques

Indicateurs trimestriels		Juil-Sept 2016	Oct-Dec 2016	Jan-Mars 2017	Avril-Juin 2017	Juil-Sept 2017
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i>		3,4	3,8	4,3	5	5,2
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-8,7	-9,2	-9,2	-8,4	-8,9
	<i>dont hydrocarbures</i>	-1,1	-1,1	-1,4	-1,1	-1
	Balance des services	1,4	1	2	2,3	2,8
	<i>Revenus du tourisme</i>	0,8	0,8	1,3	1,5	2,7
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,3	1,2	1,2	1,2	1,4
	Transferts privés (nets)	3,4	4,6	4,6	4,8	5,9
	Compte courant	-5	-4,7	-3,5	-2,4	-1,6
	Compte de capital et financier	7,1	10,5	7	4,4	6,2
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1,9	2,4	2,3	1,3	1,6
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	-0,8	1,1	7,6	8,2	7,5
Balance des paiements	1,9	5,1	4	2,7	5,1	
Indicateurs mensuels 2017-2018		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	31,6	30,8	26,0	21,9	17,1
	Inflation sous-jacente	33,3	30,5	25,5	19,9	14,4
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	18,75	18,75	18,75	18,75	18,75
	Taux de refinancement	19,75	19,75	19,75	19,75	19,75
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	21,04	20,74	20,74	21,09	21,59
	LE pour 1USD	17,65	17,65	17,66	17,81	17,70
Réerves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		36,53	36,70	36,72	37,02	38,21

Notation de la dette souveraine <i>Note, perspective et date</i>	Standard & Poor's	B-	positive	10/11/2017
	Fitch	B	positive	16/01/2018
	Moody's	B3	stable	07/04/2015

[Retour sommaire](#)

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Economique du Caire

Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire

Rédigée par : Kévin Besançon, Tarek Gharib et Joséphine Hébert

Revue par : Guilhem Roger

Version du 28/02/2018